

RESSOURCES HUMAINES

Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique Territoriale de la Savoie

1 DOCUMENT - Publié le 28 mars 2024

CIAS
Centre Intercommunal de l'Agglomération Savoie

Convent d'Administration
Mance du 28 mair 2024 à 15h00

As Blage du convent de Grand Lac, 1500 les Nevd Lacs, 73100 Alpes-Bains

NOM ET PRÉNOM	Adresse de	Adressé	Fonction (Mairie)
1. Mairie de ALBERTVILLE	28		
2. Mairie de BARDONVILLE	9		
3. Mairie de CHAMONIX-MONT-BLANC	2		
4. Mairie de COLLE	2		
5. Mairie de CRÉTEIL	26		
6. Mairie de L'ÉCLUSE	26		
7. Mairie de LEVALLOIS	26		
8. Mairie de MONTBONNAIN	26		
9. Mairie de MONTMAYEUR	26		
10. Mairie de MONTMAYEUR	26		
11. Mairie de MONTMAYEUR	26		
12. Mairie de MONTMAYEUR	26		
13. Mairie de MONTMAYEUR	26		
14. Mairie de MONTMAYEUR	26		
15. Mairie de MONTMAYEUR	26		
16. Mairie de MONTMAYEUR	26		
17. Mairie de MONTMAYEUR	26		
18. Mairie de MONTMAYEUR	26		
19. Mairie de MONTMAYEUR	26		
20. Mairie de MONTMAYEUR	26		
21. Mairie de MONTMAYEUR	26		
22. Mairie de MONTMAYEUR	26		
23. Mairie de MONTMAYEUR	26		
24. Mairie de MONTMAYEUR	26		
25. Mairie de MONTMAYEUR	26		

Adressés invités non membres:

M. le Maire de CHAMONIX-MONT-BLANC
M. le Maire de CRÉTEIL
M. le Maire de L'ÉCLUSE
M. le Maire de LEVALLOIS
M. le Maire de MONTBONNAIN
M. le Maire de MONTMAYEUR

M. le Maire de CHAMONIX-MONT-BLANC
M. le Maire de CRÉTEIL
M. le Maire de L'ÉCLUSE
M. le Maire de LEVALLOIS
M. le Maire de MONTBONNAIN
M. le Maire de MONTMAYEUR

Le Maire de Grand Lac est invité à signer le présent acte de convention pour la durée du conseil de 15 mars 2024 à 15h00 et le 28 mars 2024. Les autres membres du conseil de Grand Lac sont invités à signer le présent acte de convention pour la durée du conseil de 15 mars 2024 à 15h00 et le 28 mars 2024.

As de Grand Lac, le 28 mars 2024

Le Maire de Grand Lac,
M. le Maire de Grand Lac

Le Maire de Chamonix-Mont-Blanc,
M. le Maire de Chamonix-Mont-Blanc

Le Maire de Créteil,
M. le Maire de Créteil

Le Maire de L'Écluse,
M. le Maire de L'Écluse

Le Maire de Levallois,
M. le Maire de Levallois

Le Maire de Montbonnain,
M. le Maire de Montbonnain

Le Maire de Montmayeur,
M. le Maire de Montmayeur

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, 1500 les Nevd Lacs, 73100 Alpes-Bains, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération au D. Si l'administration procède au préalable à un recours de droit, le délai de recours gracieux est porté à un mois à compter de la notification de l'acte administratif litigieux.



2024-03-28_DELIB29.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 583,3 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.